

États financiers du

**Réseau local d'intégration des  
services de santé d'Érié St-Clair**

31 mars 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

31 mars 2016

## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État de la situation financière.....	3
État des résultats.....	4
État de la variation de la dette nette.....	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires.....	7-14

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 24 mai 2016


# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	566 842	693 831
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	1 700 855	5 570 500
Débiteurs	48 935	68 209
	<b>2 316 632</b>	<b>6 332 540</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	548 326	730 659
Montant à verser au Ministère (note 10 b)	93 318	55 978
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 700 855	5 570 500
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 3)	5 474	3 702
Apports de capital reportés (note 4)	287 662	385 949
	<b>2 635 635</b>	<b>6 746 788</b>
Dette nette	<b>(319 003)</b>	<b>(414 248)</b>
Engagements (note 13)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	31 341	28 299
Immobilisations corporelles (note 5)	287 662	385 949
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

 \_\_, administrateur

 \_\_, administrateur

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 6)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 118 937 656	1 141 071 593	1 142 748 286
Projets			
Activités du RLISS	4 347 972	4 160 760	4 325 444
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 500	425 533	425 533
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	510 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	888 328	870 561	888 328
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)		197 063	163 270
	<b>1 125 334 456</b>	<b>1 147 460 510</b>	1 149 285 861
Financement remboursable au Ministère (note 10)	–	(37 340)	(55 978)
	<b>1 125 334 456</b>	<b>1 147 423 170</b>	1 149 229 883
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 118 937 656	1 141 071 593	1 142 748 286
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 347 972	4 357 227	4 473 320
Projets (note 9)			
Chef de service des urgences	75 000	73 716	74 066
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 500	390 073	425 533
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	888 328	870 561	848 678
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 3)	510 000	510 000	510 000
	<b>1 125 334 456</b>	<b>1 147 423 170</b>	1 149 229 883
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 6)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>			
Charges payées d'avance engagées	-	(31 341)	(28 299)
Utilisation de charges payées d'avance	-	28 299	29 873
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(98 776)	(30 549)
Amortissement des immobilisations corporelles	160 000	197 063	163 270
Augmentation de la dette nette	160 000	95 245	134 295
Dette nette au début de l'exercice	(414 248)	(414 248)	(548 543)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(254 248)</b>	<b>(319 003)</b>	<b>(414 248)</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	197 063	163 270
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(197 063)	(163 270)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du Ministère	3 869 645	(5 330 100)
Débiteurs	19 274	2 896
Créditeurs et charges à payer	(182 333)	(55 346)
Montant à verser au Ministère	37 340	(94 667)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(3 869 645)	5 330 100
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	1 772	3 411
Charges payées d'avance	(3 042)	1 574
	<b>(126 989)</b>	<b>(142 132)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	98 776	30 549
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	(98 776)	(30 549)
Diminution nette de la trésorerie	<b>(126 989)</b>	<b>(142 132)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	693 831	835 963
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>566 842</b>	<b>693 831</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.



# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA »). Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

## 3. Opérations entre apparentés

### *Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS d'Érié St-Clair, du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2015). Le RLISS a conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services de la Transform Shared Service Organization (« Transform »). Tous les fonds ont été dépensés.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	385 949	518 670
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	98 776	30 549
Amortissement pour l'exercice	(197 063)	(163 270)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>287 662</b>	<b>385 949</b>

## 5. Immobilisations corporelles

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	855 011	705 812	149 199	197 880
Matériel informatique	210 259	210 259	-	203
Améliorations locatives	955 933	817 470	138 463	187 866
	<b>2 021 203</b>	<b>1 733 541</b>	<b>287 662</b>	<b>385 949</b>

## 6. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 141 071 593 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 118 937 656
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	22 133 937
	<b>1 141 071 593</b>

Le budget final du RLISS de 6 191 854 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 396 800
Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice	(6 170)
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(98 776)
Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice	(100 000)
	<b>6 191 854</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 141 071 593 \$ (1 142 286 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2015 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	660 071 256	681 438 461
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	172 500	172 500
Centres de soins de longue durée	220 699 564	211 414 580
Centres d'accès aux soins communautaires	140 525 653	138 215 563
Services de soutien communautaires	22 103 369	21 234 346
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	11 685 084	11 567 616
Centres de soins de santé communautaires	32 171 091	31 402 849
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	12 065 046	11 751 851
Programmes communautaires de soins de santé mentale	41 578 030	35 550 520
	<b>1 141 071 593</b>	<b>1 142 748 286</b>

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 1 700 855 \$ (5 570 500 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

## 8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 930 366	3 124 200
Charges locatives	358 425	279 828
Amortissement	197 063	163 271
Services partagés	313 194	320 555
Relations publiques	53 680	29 519
Services-conseils	54 584	53 954
Fournitures	28 001	25 793
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	43 925	36 575
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	46 550	26 850
Charges des membres du Conseil	49 260	47 422
Comité d'experts en obstétrique	4 785	92 183
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	37 004	47 739
Partenariat des RLISS	38 000	37 721
Autres	202 390	187 710
	<b>4 357 227</b>	<b>4 473 320</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Les charges engagées relativement aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète se détaillent comme suit :

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	672 720	666 710	638 021
Charges d'exploitation	215 608	203 851	210 657
Frais généraux et administratifs	888 328	870 561	848 678

Les charges engagées relativement à l'ensemble des autres projets se composent d'honoraires versés pour des services professionnels.

## 10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2016 Surplus	2015 Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 141 071 593	1 141 071 593	–	–
Activités du RLISS	4 160 760	4 160 164	596	15 394
Projets				
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	390 073	35 460	–
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	–
Fonds pour le chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	73 716	1 284	934
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	870 561	870 561	–	39 650
Technologies habilitantes	510 000	510 000	–	–
	1 147 263 447	1 147 226 107	37 340	55 978

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	55 978	150 645
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10 a)	37 340	55 978
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	–	(150 645)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	93 318	55 978

## 11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 283 144 \$ (272 398 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en décembre 2015. À l'heure actuelle, le régime est entièrement capitalisé.

## 12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2016, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2017	764 626 485
2018	199 068 064

---

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 13. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	332 464
2018	332 464
2019	326 164
2020	313 532
2021	309 622

---





# RLISS d'Erié St-Clair

180 Riverview Drive  
Chatham (Ontario) N7M 5Z8  
Tél. : 519 351-5677 • Téléc. : 519 351-9672  
Numéro sans frais : 1 866 231-5446  
[www.eriestclairhin.on.ca](http://www.eriestclairhin.on.ca)